



Direction de l'insertion  
Service de l'offre d'insertion et des partenariats  
☎ : 04.13.31.73.97

-----  
Organisme : association multiservices emplois liens et insertion (AMELI Provence)

N° dossier : A créer

Pôle d'insertion : Pôle n°9 (Istres/Martigues/Marignane/Vitrolles)

Lieu de déroulement de l'action : Fos-sur-Mer

Canton : Salon-de-Provence 2

Intitulé de l'action : Légumerie

Renouvellement de dossier

Programmes budgétaires : 88902  
-----

Avenant n°1 à la convention relative à l'aide au tutorat  
pour le chantier d'insertion « la légumerie »

Entre

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa présidente Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération n°..... de la Commission permanente du Conseil départemental en date du .....,

ci-après désigné le Département,

et

L'association multiservices emplois liens et insertion (AMELI Provence)

Adresse : 33, avenue du Royaume-Uni 13140 Miramas

Représentée par Mme / M. .... ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président(e).

ci-après désignée l'organisme,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de la Commission n° 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) ;

Vu la délibération n° ... du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 24 juillet 2020, relative à l'adoption du programme départemental d'insertion pour les années 2020-2022 ;

Vu la délibération n° 258 de la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 29 juin 2007, relative aux modalités d'attribution de subventions du Département en faveur des structures intervenant dans le domaine de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ;

Vu la délibération n° 185 en date du 27 juin 2014 approuvant le changement de type de contrat de travail pour les personnes en insertion au sein des ateliers chantiers insertion (ACI), et le maintien de son cofinancement pour les bénéficiaires du RSA ;

Vu la délibération n° 38 de la Commission permanente du 27 juin 2019 approuvant les nouveaux modèles de convention-type et d'avenant-type de la direction de l'insertion ;

Vu la convention initiale 2019.6/86 signée le 7 février 2020 par l'association et le Département au titre de l'aide au tutorat pour le chantier d'insertion « légumerie » ;

Vu la demande de financement enregistrée le 30/03/2020 sous le n° Asso-INS-001372 en vue de la réalisation du projet décrit à l'article n°1 de la présente convention ;

Vu la délibération n° ..... de la Commission permanente du ..... décidant d'accorder un financement pour la réalisation de cette action.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : modification de l'article 1 « Objet de la convention ».

Le nombre de postes bénéficiant de l'aide au tutorat passe de 6 à 8.

Le paragraphe suivant est ainsi modifié :

« L'organisme s'engage à recruter au minimum 50 % de bénéficiaires du RSA, correspondant à 8 postes de 12 mois, résidant sur le territoire du département et prioritairement sur le territoire du pôle d'insertion d'Istres, Martigues, Marignane, Vitrolles ».

Le reste de l'article est inchangé.

ARTICLE 2 : modification de l'article 6 « Montant et financement de l'action ».

La modification porte sur les termes suivants :

« Le Département s'engage à verser à l'organisme la somme de 28 000 € calculée de la manière suivante :

3 500 € x 8 postes occupés par des bénéficiaires du RSA, en CDDI pour 12 mois ».

« Le versement s'effectuera en deux fois :

- 50 %, soit 14 000 € etc.
- le solde, soit 14 000 €, à l'issue de l'action etc. ».

Les autres dispositions de l'article sont inchangées.

Les autres articles sont inchangés.

Date :

Signatures :

Pour l'organisme  
Le Président de l'organisme  
(avec tampon de l'organisme)

Pour le Département  
La déléguée à l'insertion professionnelle

Mme / M.....

Madame Danièle BRUNET